



Commission Permanente Logement du 12 février 2026

Nos organisations syndicales continuent de dénoncer le format retenu pour cette commission permanente du logement. Le temps prévisionnel accordé à cette séance est insuffisant pour aborder de manière approfondie l'ensemble des enjeux liés au logement. Cette organisation réduit drastiquement le dialogue social et freine les travaux essentiels menés au sein de cette instance.

Nous tenons à rappeler que le droit au logement des agents publics constitue une priorité absolue. Il ne doit pas être compromis par des politiques d'austérité, ni en subir leurs conséquences.

L'action sociale interministérielle n'est pas une variable d'ajustement. Nous attendons des réponses claires sur le financement du logement avant le CIAS extraordinaire, puisque, rappelons-le, ce sont bien les commissions permanentes qui préparent le CIAS et non le contraire.